

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mai 2019

L'an Deux Mil dix-neuf, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick BUFFRY, Maire.

**Date de convocation** : 13 mai 2019

**Présents** : Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur DIDIER Christophe représenté par Monsieur BUFFRY Patrick.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur GRELLET Jérôme a été élu secrétaire de séance.

## **Ordre du jour** :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2019,
- 2- Décision modificative de virement de crédit,
- 3- Avenant 1 à la convention de service commun bureau d'études voirie,
- 4- Déclassement d'une partie de la sente rurale dite des Gouaises suite à l'enquête publique,
- 5- Répartition des excédents de recettes du Syndicat de la forêt indivise Cuis-Grauves,
- 6- Réfection Ruelle Béquot,
- 7- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00

---

## **1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE REUNION**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 8 avril 2019.

## **2/ 2019.19 DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité d'ajuster les crédits en fonction des nouvelles informations reçues après le vote du budget.

Considérant que les modifications proposées n'affectent pas l'équilibre général du budget,

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses**

Chapitre 21

Compte 2188

Autres immobilisations - 15.50 €

Chapitre 26

Compte 26

Participations et créances rattachées à des participations + 15.50 €

### **3/ 2019.20 AVENANT 1 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN BUREAU ETUDES VOIRIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bureau d'études voirie de la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne qui intervient pour le compte des communes sur la base d'une convention de mise en commun des moyens humains et techniques, clarifie la nature comptable de son intervention.

La communauté d'agglomération est amenée aujourd'hui à modifier la rédaction de l'article 3 de la convention initiale « Prise en charge financière / remboursement » par voie d'avenant. Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de service commun Bureau Etudes Voirie,
- Autorise le Maire à signer ledit avenant et tout document relatif à cette affaire.

### **4/ 2019.21 DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA SENTE RURALE DITE DES GOUAISSES**

Suite à la désaffectation d'une partie de la sente rurale dite des Gouaisses en date du 18 mars 2019, Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 avril au 7 mai 2019, Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 13 mai 2019 et son avis favorable au déclassement d'une partie de la sente rurale dite des Gouaisses,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le déclassement d'une partie de la sente rurale dite des Gouaisses,
- Autorise le Maire à engager toutes les démarches correspondantes et de procéder à l'échange.

### **5/ 2019-14 REPARTITION DES EXCEDENTS DE RECETTES PAR LE SYNDICAT DE LA FORET INDIVISE CUIS-GRAUVES**

Monsieur MINET Patrice, président du Syndicat de la forêt indivise Cuis-Grauves rappelle l'article 4 des statuts du syndicat : « En application du code général des collectivités territoriales, la quote part de chaque commune dans la répartition des revenus nets ainsi que, le cas échéant, leur contribution aux dépenses de la Commission Syndicale, est fixée comme suit, soit Cuis 1/2 et Grauves 1/2 ».

Le conseil syndical a voté à l'unanimité de reverser aux communes la somme globale de 20 000 € à part égale, soit 10 000 € pour la commune de Cuis et 10 000 € pour la commune de Grauves. Chaque commune doit donc délibérer sur cette proposition.

Après discussion, le conseil municipal :

- accepte à l'unanimité le versement de 10 000 € à chaque commune.

### **6/ REFECTON RUELLE BEQUOT**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la ruelle Béquot a été endommagée lors des travaux de déviation d'un réseau d'assainissement d'eaux usées. La ruelle refaite par la communauté d'agglomération d'Epernay s'est affaïssée au bout d'un an et demande donc une nouvelle réfection. Après plusieurs entretiens avec la communauté d'agglomération, cette dernière va financer la réfection d'une partie de la ruelle soit environ 200m<sup>2</sup> (terrassment + concassé) et la commune prendra à sa charge 60m<sup>2</sup> en béton.

# QUESTIONS DIVERSES

## **Distribution du pain**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la boulangerie de Cramant a fermé le 15 mai dernier.

Le dépôt de pain est maintenu et assuré par la commune et le pain vient de la boulangerie de Chouilly. Cependant, vu la contrainte des permanences les weeks ends, le conseil municipal décide d'arrêter le dépôt de pain les weeks ends à moins que le boulanger de Chouilly soit intéressé.

## **Projet golfy – modification du PLU**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les croquis architecturaux du projet golfy. Le but de ces visuels est de donner une petite idée de ce que pourrait être le style architectural des constructions. Après cette présentation, le conseil municipal a validé 7 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre, le projet de modification du PLU.

Fin de séance : 21 h 50.

Fait à Cuis, Le 21 mai 2019  
Le Maire, Patrick BUFFRY